

Accidents du travail et maladies professionnelles - ATMP

Code produit : ATMP

Niveau : Perfectionnement

Modalité : Presentiel

Durée (en heure) : 7.0

Tarif : 580,00 € HT

Eligible DDA : non

Public : responsables des
services de ressources
humaines, représentants de
la fonction RH

Prérequis :

aucun

Objectif

- mesurer les enjeux pour l'entreprise
- prévenir les risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles
- gérer les accidents du travail et maladies professionnelles

Programme de la formation

1-Principes fondamentaux en matière de santé et de sécurité au travail

- Obligations et responsabilité de l'employeur
 - Obligation de résultat
 - Obligation d'évaluation des risques
 - Responsabilités pénale et civile

- Délégation de pouvoir
- Faute inexcusable
- Obligations et droits des salariés
 - Responsabilité du salarié
 - Formation
 - Droit de retrait
- Définitions
 - Accident du travail
 - Maladie professionnelle

2-Travailler avec les acteurs de la santé et de la sécurité au travail

- Acteurs internes
 - Rôle et compétences des IRP
- Acteurs externes
 - Rôle et compétences du médecin du travail
 - Rôle et compétences de l'inspection du travail
 - Rôle et compétences de la CARSAT

3-Gestion des accidents du travail et maladies professionnelles

- Procédure de déclaration d'un accident du travail
 - Déclaration par la victime
 - Déclaration par l'employeur
- Procédure de reconnaissance d'une maladie professionnelle
 - Instruction du dossier par la Sécurité Sociale
 - Voies de recours
- Procédure d'invalidité
- Protection des salariés

Moyens d'évaluation

- Evaluation des acquis de la formation par le biais de QCM et/ou d'exercices pratiques
- Questionnaire de satisfaction à chaud complété par chacun à l'issue du stage
- Questionnaire d'évaluation à froid complété par chacun entre 2 et 3 mois après le stage

Méthodes pédagogiques

- Réalisation de cas pratiques
- Exposés à partir d'un diaporama
- Échanges d'expériences

AF2A - 64 Rue de Miromesnil, 75008 Paris

Copyright 2024 AF2A. Tous droits réservés.